

Axe Planoise/Centre-Ville - Création d'un itinéraire cyclable - Demande de subvention

Mme TISSIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : A la suite de la décision d'abandon du projet de canal à grand gabarit entre le Rhin et le Rhône prise en juin 1997, le Gouvernement a élaboré un nouveau projet de développement. Ce projet dénommé «AVENIR DU TERRITOIRE ENTRE SAONE ET RHIN» a pour objectif la mise en valeur et la protection du territoire avec des objectifs de développement durable, respectueux de l'environnement, accordant une attention particulière aux problématiques du patrimoine naturel et paysager, de la gestion de l'eau, de l'amélioration du cadre de vie urbain, des transports et du développement économique.

Ce programme «AVENIR DU TERRITOIRE ENTRE SAONE ET RHIN» se décline notamment sur la thématique de l'organisation des déplacements.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Ville de Besançon a été approuvé en juin 2001 ; la promotion des modes de déplacements « doux » est l'un des 8 axes fondamentaux du PDU. Cette politique s'appuie sur la réalisation progressive d'un schéma directeur vélo assurant la continuité des itinéraires cyclables.

Au titre de ce schéma directeur actuellement repris par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, il est prévu la réalisation d'un axe structurant cyclable entre Planoise et le Centre-Ville.

Cet itinéraire cyclable assure une double vocation, à la fois itinéraire de loisirs (il permettra à terme de rejoindre les berges du Doubs) mais aussi itinéraire pour les trajets domicile-travail du fait des pôles générateurs desservis.

Ce projet d'envergure (2,8 km) se décompose en plusieurs tronçons :

- Tronçon 1 : Boulevard Mitterrand
- Tronçon 2 : Chemin de la Malcombe
- Tronçon 3 : Terrains de la Malcombe
- Tronçon 4 : Chemin de la Malcombe
- Tronçon 5 : Cheminement Mouras/Dole
- Tronçon 6 : Boulevard Allende.

Cette liaison fera l'objet d'un programme pluriannuel. Il est proposé de réaliser en 2004 les tronçons 2, 3 et 4.

Le montant prévisionnel de ces trois tronçons de la tranche 2004 est estimé à 100 334,44 € HT soit 120 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est proposé comme suit :

- Participation ATSR maximale sollicitée	80 267 € HT
- Part à la charge de la Ville	20 067,44 € HT
- TVA à la charge de la Ville	19 665,56 €

Le plan de financement s'inscrira dans le cadre des engagements figurant dans le contrat d'agglomération.

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis, étant précisé que les travaux ne pourront pas débuter tant que le dossier de demande de subvention ne sera pas déclaré réputé complet.

Les crédits 2004 sont inscrits au BP 2004 sur les crédits PDU sur l'imputation 23.822.2315.98806.35000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la réalisation des tronçons 2, 3 et 4,
- autoriser M. le Maire à solliciter la subvention de l'État pour les aménagements en faveur des deux roues selon le plan de financement proposé ci-dessus,
- inscrire le montant de cette subvention par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives, en recettes sur la ligne 13.822.1321.98806.35000,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mises en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

«Mme Corinne TISSIER : J'interviendrai sur les rapports 74 et 75 qui sont liés. Ce sont deux demandes de subvention dans le cadre d'ATSR pour deux aménagements, l'un qui concerne l'axe Planoise - Centre-Ville, qui existe déjà en partie mais pour lequel il manque des tronçons qui sont intéressants pour assurer à la fois une liaison Planoise - Velotte, donc direction vélo-route, et aussi des liaisons inter-quartiers puisque l'idée c'est bien de créer des réseaux à partir des aménagements existants et d'assurer des liaisons plus continues. L'autre aménagement, la voie de contournement est un aménagement nouveau. Maintenant, quand on crée des aménagements nouveaux, on est tenu de prendre en compte les cyclistes, c'est le cas le long de la voie de contournement, un certain nombre d'axes ayant déjà été réalisés. L'idée c'est de faire la liaison sur trois ans, donc c'est un axe intéressant dans le cadre du schéma directeur cyclable de la ville mais aussi de l'agglomération qui assure des liaisons inter-quartiers dans des conditions tout à fait satisfaisantes et qui pourra aussi assurer une liaison avec la forêt de Chailluz. Par ailleurs nous sommes en train de travailler sur une étude de jalonnement qui permettra de mettre en valeur des itinéraires existants mais aussi de mieux gérer les itinéraires futurs.

Mme Nicole WEINMAN : Un cavalier Monsieur le Maire, très rapide par rapport aux modes doux. Bien sûr on soutient ces deux projets mais ce qui énerve beaucoup les Bisontins, surtout quand ils ne font pas de vélo, c'est de voir on va dire la police municipale qui a beaucoup verbalisé ces derniers temps avec les nouvelles voitures etc., et les finances de la Ville devraient s'en sentir d'un seul coup un peu plus libres, mais, a contrario, j'aimerais bien savoir le nombre de PV ou d'amendes que la police municipale a mis aux cyclistes qui roulent en sens interdit ou sur les passages cloutés ou sur des trottoirs qui sont interdits ?

M. LE MAIRE : Je n'ose pas le dire parce que je ne voudrais pas fâcher Corinne TISSIER, mais je me pose la même question, pas sur le nombre de PV qu'on met, mais je pense, et je le redis une nouvelle fois, car je l'ai déjà dit souvent, que nous devons donner plus de place au vélo mais cela doit passer par le respect du code de la route. Je sais bien ce que va nous répondre mon amie Corinne TISSIER, c'est qu'il faut aussi que les voitures respectent le code de la route, mais on a déjà eu un long débat entre nous là-dessus, donc on ne va peut-être pas le refaire ici.

Mme Corinne TISSIER : Je ne vais pas entamer un débat sur la question mais je crois qu'à l'heure actuelle il y a vraiment à avoir un partage de la route dans des conditions satisfaisantes. Je sens bien le problème de l'attitude de certains cyclistes, pas de tous heureusement, qui, effectivement, ne jouent pas le jeu, mais je crois qu'on a le même problème dans toutes les catégories d'utilisateurs de la route, donc je crois qu'il n'est pas utile non plus d'exacerber les uns contre les autres. Je crois que notre attitude qu'on soit cycliste, piéton ou automobiliste, doit être prise en compte. Il y a eu un rapport, je ne sais pas si vous en avez entendu parler, c'est le rapport LE BRETON qui est tout à fait intéressant par rapport au vélo. Il pose aussi un certain nombre de problèmes par rapport au fonctionnement du code de la route et je crois qu'il faut en effet qu'on arrive à un système satisfaisant qui permette de prendre en compte la spécificité du vélo, les piétons et que tout ça puisse fonctionner en bonne harmonie.

On a mis en place un certain nombre de contresens, on a donc aussi à informer d'un certain nombre de règles, car la plupart des gens ne connaissent pas ce type de fonctionnement et pensent parfois que les cyclistes sont en infraction alors qu'ils ne le sont pas.

M. LE MAIRE : On en discutera. Je pense quand même que lorsque les parcours cyclistes seront aménagés, on devra être plus vigilant, voire peut-être faire une innovation nationale, à savoir créer un permis à points pour les vélos. C'était une boutade Corinne !

M. Benoît CYPRIANI : J'aimerais bien que quand on crée de nouvelles routes, à chaque fois quelqu'un intervienne pour dire que les gens roulent trop vite en voiture, qu'il n'y a pas de radar, que la police ne fait pas son travail, etc.

M. LE MAIRE : Des radars, il y en a ! Essaie de passer sur la nouvelle rocade, tu les verras.

M. Benoît CYPRIANI : A chaque fois qu'on parle vélo, on a ce genre de questionnement. Une seule fois on a voté des subventions qui parlaient de vélo, et personne n'est intervenu, c'était des subventions pour la Grave et Burlesque Équipée du Cycliste, c'est une compagnie de théâtre !

M. LE MAIRE : Je crois que sur le vélo, notre position est claire : on veut favoriser le développement du vélo dans Besançon. Nous sommes en train de développer des axes à contre-sens, des parcours pour le vélo et je crois que c'est bien. Ensuite je pense qu'il ne peut pas y avoir deux réglementations dans cette ville, il ne peut pas y avoir ceux qui respectent les sens interdits et qui s'arrêtent aux feux et ceux qui ne respectent pas les sens interdits et qui ne s'arrêtent pas aux feux. En plus, comme le dit Corinne, c'est très très peu de monde. Il y a des cyclistes indisciplinés comme il y a des automobilistes indisciplinés et des piétons indisciplinés. Mais c'est vrai que lorsque nous serons plus au point en matière de circuits, je demanderai qu'effectivement chacun dans cette ville respecte les règles car un feu rouge est rouge pour tout le monde et un sens interdit est interdit pour tout le monde. On n'a absolument rien contre le vélo et je pense que c'est un mode de déplacement dans les centres villes qui a tout son intérêt mais on ne va pas ce soir faire un débat sur le vélo.

Mme Corinne TISSIER : Je crois qu'on peut se rendre compte à l'heure actuelle que le nombre de cyclistes a nettement augmenté sur la Ville de Besançon et que les aménagements qui sont réalisés servent à quelque chose aussi».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 9 avril 2004